



● LE MOT DU PRÉSIDENT

Merci à vous d'être encore en 2023 en tête du palmarès départemental avec 130 kg d'ordures ménagères par habitant.

Merci aussi pour la qualité du tri des sacs jaunes qui ne contiennent que très peu d'erreurs pénalisantes pour les recettes du syndicat.

Les pénalités qui nous sont appliquées sont majoritairement la conséquence d'emboîtement, d'imbrication des emballages, que malheureusement les processus du Centre de tri ne peuvent séparer.

Merci à vous de bien vouloir être attentif à cette exigence, de mettre en vrac dans les sacs jaunes les emballages plastiques, métalliques, cartons, briques alimentaires, bouteilles, flacons en plastique et autres pots de yaourt, opercules et films plastique.

C'est parti pour une nouvelle déchèterie à Sainte-Ménéhould et pour une plateforme de déchets verts sur la déchèterie d'Arrigny, et c'est au cours du troisième trimestre que devraient être installés des composteurs collectifs dans les villes de notre territoire.

René Schuller

Actualités du SYMSEM

Depuis le mois d'avril, vous pouvez venir déposer vos articles de sport et de loisirs à la déchèterie de Courtisols. Un container y est mis en place. Vos équipements seront confiés à l'éco-organisme Écologic afin d'être valorisés.



Les consignes de tri

● RÉSULTATS DES TAUX DE REFUS

La qualité du tri est depuis toujours une priorité au sein du SYMSEM. En effet, une bonne qualité de tri permet au maximum de maintenir les tarifs.

Des caractérisations de sacs jaunes sont réalisées chaque mois. Il s'agit d'un échantillonnage de sacs jaunes prélevé chaque mois lors de la collecte, puis analysé.

Les deux dernières caractérisations ont obtenu un taux de refus élevé lié à des erreurs de tri, mais surtout à des emballages mis les uns dans les autres ou non vidés.

● RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI DES SACS JAUNES

Attention ! Lorsque vous jetez vos emballages dans votre sac jaune, il est important de ne pas les mettre les uns dans les autres. En effet, s'ils sont emboîtés, ils ne pourront pas être séparés par la suite, et ne seront pas valorisés.

Que faire ? Il vous suffit de déposer vos emballages en vrac, séparés les uns des autres, vidés, dans votre sac de tri.



Voici quelques autres consignes afin qu'il n'y ait pas de problème pour la collecte de vos sacs jaunes :

- ⇒ Pour rappel, tous les objets en plastique ne se trient pas, nous parlons ici **uniquement des emballages en plastique** ;
- ⇒ Les bouchons doivent être vissés sur les bouteilles et flacons en plastique ;
- ⇒ **Le papier déchiqueté est à mettre dans les ordures ménagères**, et non dans le sac jaune ;
- ⇒ **Pensez à bien vider les emballages**, mais il n'est pas nécessaire de les nettoyer ;
- ⇒ **Les gros cartons (plus gros que le format carton de champagne) devront être apportés en déchèterie**, et ne pas être mis découpés en petits morceaux dans le sac jaune ;
- ⇒ **Les emballages de vos produits dangereux**, comme par exemple ceux présents dans votre garage, ne sont pas à mettre dans le sac jaune, mais **sont à déposer en déchèterie** ;
- ⇒ **Les mouchoirs en papier et essuie-tout ne vont pas dans le sac jaune**, mais sont à mettre dans les ordures ménagères ou le composteur ;
- ⇒ **Les serviettes hygiéniques, couches et lingettes sont à mettre dans les ordures ménagères** et non dans le sac jaune.

L'utilisation des sacs de tri est obligatoire (bacs interdits), et ils doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte et bien fermés afin d'éviter que les déchets soient mouillés en cas de pluie.

Centre de tri du SYVALOM

● ZOOM SUR LE NOUVEAU CENTRE DE TRI

Le vendredi 14 juin 2024 a eu lieu l'inauguration du Syvaltri, le Centre de tri modernisé du SYVALOM, à La Veuve (51), à la suite de 10 mois de travaux. L'occasion pour nous de vous le représenter.

Ces travaux ont permis de moderniser l'installation existante afin de l'adapter au mieux suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023 dans tout le département de la Marne. Ils ont donc permis de mutualiser le tri des emballages plastiques et papiers de 630 000 habitants, mais également d'optimiser la performance technique et financière du tri.



Centre de tri modernisé, le Syvaltri.

AVANT

19 000 TONNES
DE COLLECTES SÉLECTIVES*

(*SACS JAUNES)

APRÈS

28 000 TONNES
DE COLLECTES SÉLECTIVES

AVANT

TRI DE L'ACIER, L'ALUMINIUM,
DES BOUTEILLES ET FLAONS EN
PLASTIQUE, DES PAPIERS, ET DES
CARTONNETTES ET BRIQUES
ALIMENTAIRES

APRÈS

LES SACHETS ET FILMS PLAS-
TIQUES, LES POTS, BARQUETTES ET
TUBES EN PLASTIQUE, AINSI QUE LES
PETITS ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES
S'Y AJOUTENT



Zone de stockage Amont des déchets recyclables avant d'être triés pour ensuite être valorisés en fonction des matières.

AVANT

RÉCUPÉRATION DES COLLECTES
SÉLECTIVES DU TERRITOIRE
DU SYVALOM
+ SDED 52
+ VALODEA (SUITE INCENDIE)

APRÈS

AGRANDISSEMENT DE LA PROVE-
NANCE DES COLLECTES SÉLECTIVES :
TERRITOIRE DU SYVALOM
ET TERRITOIRES DU SDED 52 ET DU
SMET 55 (ENTENTE TRI)



Processus de tri des déchets recyclables pour ensuite être conditionnés et valorisés en fonction des matières.

Déchèterie de Sainte-Méneould

● LA FUTURE DÉCHÈTERIE DE SAINTE-MÉNEHOULD EN QUELQUES MOTS



Ça y est ! Les travaux de la nouvelle déchèterie de Sainte-Méneould ont commencé.

Elle devrait ouvrir au début de l'année 2025, et va permettre d'augmenter le tri par la valorisation des matières, tout en réduisant la quantité de déchets dans la benne des encombrants, grâce aux différentes filières existantes.

Avec cette nouvelle déchèterie, l'accès pour les usagers sera également facilité.

Par rapport à la déchèterie actuelle de Sainte-Méneould, la nouvelle sera plus grande (10 379 m² contre 2 300 m² actuellement), et comprendra 18 bennes.

De nouvelles bennes verront le jour : pour le plâtre, les articles de sport et de loisirs... Une plateforme de branchages sera également mise en place.

Pour le réemploi, rien ne change, il sera maintenu !

Et si on parlait chiffres ? Le montant du projet est de 1 732 480 million d'euros TTC. Une subvention de 350 000 euros sera versée par l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), et une deuxième sera versée par la Région, d'un montant de 125 000 euros.

Distribution de broyat

● DISTRIBUTION DE BROYAT À LA DÉCHÈTERIE DE COURTISOLS

Nous vous rappelons que vous pouvez venir chercher gratuitement du broyat tout au long de l'année à la **déchèterie de Courtisols**.

Le broyat peut être utilisé de deux manières. **En paillage naturel**, déposé au pied des plantes ou sur vos cultures, il limite l'arrosage en réduisant l'évaporation de l'eau du sol, renforce les sols fragiles lors de fortes pluies et diminue l'apparition des mauvaises herbes. Le broyat peut également être utilisé **pour le compostage**. Il apporte un équilibre carbone/azote à votre compost. Il permettra d'absorber l'humidité et de structurer la matière.

La distribution se fait dans la limite des stocks disponibles.

N'oubliez pas d'apporter un contenant pour transporter le broyat !

